



BAUHÄREPRÄIS OAI 2024

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC

APPEL À PROPOSITIONS

**DATE LIMITE DE REMISE
DES CANDIDATURES EN LIGNE
SUR WWW.BHP.LU :**
23 FÉVRIER 2024

SAVE-THE-DATE - REMISE DES PRIX :
LUNDI 10 JUIN 2024
À PARTIR DE 17H30
À LA PHILHARMONIE

7^{ème} édition

© OAI / LUXEMBOURG / JANVIER 2024

OAI - Forum da Vinci
6, bd Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

Tél.: (+352) 42 24 06
Mail: oai@oai.lu
Web: www.oai.lu

OAI

**ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

RÈGLEMENT

BAUHÄREPRÄIS OAI 2024

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc

OBJET : PRIX MAÎTRES D'OUVRAGE

Placé sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc, ce Prix est décerné tous les 4 ans à des maîtres d'ouvrage privés ou publics qui, au travers d'un projet abouti, sont parvenus à faire valoir une architecture, une ingénierie et un urbanisme de qualité.

Fort du succès des cinq premières éditions et de l'intérêt croissant du public, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) lance son septième Bauhärepräis pour distinguer des réalisations dans lesquelles le couple « maître d'ouvrage / concepteurs » s'est exprimé de manière particulièrement fructueuse.

Les Prix sont décernés aux maîtres d'ouvrage qui soutiennent la qualité architecturale et contribuent, par le biais de leurs réalisations remarquables et durables, à promouvoir une culture de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Luxembourg.

Le Prix encourage les futurs maîtres d'ouvrage, mieux informés et plus conscients de leur rôle décisif, à façonner de manière intelligente et durable notre cadre de vie : **qui construit, construit pour nous tous.**

Les projets sont à remettre dans une des 9 catégories suivantes :

1. Logement individuel : maisons unifamiliale ou bifamiliale (nouvelle construction ; rénovation et/ou transformation)
2. Logement collectif (à partir de 3 unités) (nouvelle construction ; rénovation et/ou transformation)
3. Aménagement intérieur (maison, magasin, administratif,...)
4. Bâtiment à vocation commerciale / artisanale / industrielle
5. Bâtiment à vocation administrative / lieu de travail / santé
6. Bâtiment à vocation éducative / culturelle / sportive
7. Ouvrages d'art / Infrastructures
8. Aménagement du territoire / Urbanisme (PAP exemplaire,...) / Espaces paysagers (parcs, places,...)
9. Equipements techniques, énergétiques,... (solution innovante / intégration réussie...)

PARTICIPANTS

Achevées après le 1^{er} janvier 2020, les réalisations, présentées par leurs maîtres d'ouvrage, ensemble avec l'équipe de maîtrise d'œuvre MOAI.LU (architecte, ingénieurs-conseils,...), doivent avoir une relation avec le Luxembourg soit par l'adresse de leur maître d'ouvrage soit par leur implantation sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Les concepteurs doivent être membres de l'OAI.

Chaque maître d'ouvrage peut présenter plusieurs projets.

Le maître d'ouvrage ne peut ni être le concepteur, ni travailler pour lui, ni avoir de lien conjugal avec le concepteur. Des relations à partir du 1^{er} degré de parenté sont admises (parents, enfants...).

ORGANISATION

1. **Candidature** : Avec leur inscription, les candidats remettront à l'OAI leur projet présenté de façon concise via le formulaire disponible sur www.bhp.lu.

2. **Remise des réalisations** : Après vérification de l'éligibilité des projets présentés, le secrétariat de l'OAI communiquera au fur et à mesure aux candidats retenus la liste des documents supplémentaires à remettre.

Les candidats fourniront à l'OAI par voie électronique sur le site www.bhp.lu les documents nécessaires à la présentation de leurs réalisations pour la séance du jury, l'exposition, la projection et la publication.

Vu que la remise par le maître d'ouvrage d'un panneau par projet n'est plus demandée, une participation aux frais de 100 € par projet retenu sera à virer sur le compte bancaire de l'OAI.

3. **Jury** : Le jury choisira parmi les participants les mentionnés et les lauréats.

En outre, les prix spéciaux suivant pourront être attribués par le jury :

- > « Prix Spécial du jury » récompensant le coup de coeur du jury.
- > « Prix Spécial Courage du Maître d'ouvrage » récompensant un maître d'ouvrage ayant attribué une mission à un bureau jeune et/ou sans les références attendues.
- > « Prix Spécial Patrimoine » récompensant une rénovation / réaffectation exemplaire d'un objet de notre patrimoine architectural.
- > « Prix Spécial Rénovation exemplaire »
- > « Prix Spécial Accessibilité ».

JURY

Le jury international et national, **totalemment indépendant de l'OAI**, est composé de professionnels et d'acteurs de la scène politique et culturelle. Il sera chargé d'apprécier les projets présentés et les mérites des maîtres d'ouvrage.

La collaboration avec l'équipe de concepteurs, se traduisant par le courage dans le choix d'un parti architectural contemporain et rigoureux, le respect de la substance architecturale existante et de la nature environnante, l'impact positif sur un tissu urbanistique et social existant, l'aménagement d'un espace public favorisant la communication et l'échange sont au nombre des critères que le jury pourra reprendre.

Les indications portant sur la relation entre maître d'ouvrage et concepteurs feront également partie des critères à prendre en compte par le jury.

Le jury est composé de 9 personnes choisies par l'organisateur :

- > Ruth SCHAGEMANN, Présidente du Conseil des Architectes d'Europe (CAE),
- > Inès FERGUSON, Présidente de l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA),
- > Anna RAMOS, Directrice de la Fondation Mies van der Rohe,
- > Hervé SYBERTZ, Maître d'ouvrage privé, lauréat 2020,
- > Alex KIEFFER, Vice-Président de la Chambre des Métiers,
- > Catherine DECKER, Conseillère au Ministère de la Culture, dossier Unesco,
- > Arlette SCHNEIDERS, architecte,
- > Stefan MAAS, Prof.- Dr.-Ingénieur,
- > Patricia WRUUCK, Dr. and Executive MSc in Cities, Autorin.

La fonction de secrétaire du jury sera assurée par Pierre HURT, directeur de l'OAI, et Birgit KNOCH, chargée de missions OAI.

Le jury est souverain dans sa démarche. Il effectuera les choix selon ses propres critères de jugement et motivera ses choix dans un communiqué rendu public lors de la proclamation des Prix.

INSCRIPTION

Pour chaque projet présenté, une inscription distincte devra être envoyée à partir du 19/01/2024 jusqu'au 23/02/2024 inclus en renseignant le formulaire disponible sur www.bhp.lu.

CALENDRIER

- > Début des inscriptions : 19/01/2024
- > Clôture des inscriptions : 23/02/2024
- > Communication aux candidats retenus de la liste des documents à remettre : au fur et à mesure, et au plus tard le 01/03/2024
- > Date limite de remise des projets : 05/04/2024
- > Séance du jury : 26/04/2024 à 9h
- > Votes pour le Prix du Public (Luxemburger Wort et RTL) sur www.bhp.lu : 29/04/2024 au 13/05/2024
- > Proclamation des résultats et remise des trophées aux lauréats : 10/06/2024 à partir de 17h30 à la Philharmonie de Luxembourg
- > Publication des résultats dans un supplément du Luxemburger Wort : 11/06/2024
- > 3 expositions
du 27/04/2024 à fin 10/2024 au LUCA : Wall of fame avec toutes les candidatures et interviews filmées de tous les lauréats (après la proclamation des résultats)
du 11/06/2024 à fin 10/2024 à la BCEE, 19, rue de la Liberté : les lauréats
du 11/06/2024 à fin 10/2024 au Bierger-Center VDL : les lauréats.
- > Campagne de communication BCEE / OAI en collaboration avec les partenaires médias Luxemburger Wort et RTL

LIVRE / INTERVIEWS FILMÉES / EXPOSITION

La communication sera assurée par une exposition et par la promotion sur le site www.bhp.lu et sur les pages de l'OAI dans les réseaux sociaux. Toutes les œuvres participant au Prix seront rassemblées dans un livre, et des interviews filmées des maîtres d'ouvrage lauréats seront réalisées.